

FORME JURIDIQUE DE L'OPCVM
FONDS COMMUN DE PLACEMENT
 SOCIETE DE GESTION
LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT
 GESTIONNAIRE FINANCIER PAR DELEGATION
LYXOR ASSET MANAGEMENT
 DEPOSITAIRE
SOCIETE GENERALE
CARACTERISTIQUES FINANCIERES

ETABLISSEMENTS DESIGNES POUR RECEVOIR LES SOUSCRIPTIONS ET LES RACHATS
LYXOR ASSET MANAGEMENT
 COMMISSAIRE AUX COMPTES
 BARBIER FRINAULT & AUTRES
 COMPARTIMENT : NON
 NOURRICIER : NON

CLASSIFICATION

Garanti ou assorti d'une protection.

OBJECTIF DE GESTION

L'objectif de gestion du FCP est d'offrir au porteur à l'échéance :

- d'une part, une participation de 100% à la hausse d'un panier d'actions lors de seize dates de constatation semestrielle. A chacune de ces dates, l'action ayant enregistré la meilleure évolution par rapport à son niveau d'origine est figée au niveau ainsi atteint pour le calcul de la performance du panier. Dès lors, la performance du panier ne sera plus influencée par son évolution ultérieure, à la hausse ou à la baisse.

- d'autre part, une garantie égale à 100% de la Valeur Liquidative de Référence (« VLR »), hors commission de souscription.

Les Actions composant le Panier sont les suivantes :

Dénomination	Secteur	Code Reuter	Pays	Bourse
ALLIANZ	Assurance	ALVG.DE	Allemagne	Francfort (Xetra)
BANK OF AMERICA	Banque	BAC.N	Etats-Unis	NYSE
BASF	Chimie	BASF.DE	Allemagne	Francfort (Xetra)
CARREFOUR	Distribution	CARR.PA	France	Paris
CHEVRONTEXACO	Pétrole	CVX.N	Etats-Unis	NYSE
COCA COLA	Alimentaire	KO.N	Etats-Unis	NYSE
FORTIS (BRU)	Banque	FOR.BR	Belgique	Bruxelles
GENERAL MOTORS	Automobile	GM.N	Etats-Unis	NYSE
GENERALI	Assurance	GASI.MI	Italie	Milan
HEINZ HJ	Agroalimentaire	HNZ.N	Etats-Unis	NYSE
IBM	Informatique	IBM.N	Etats-Unis	NYSE
LAFARGE	Matériaux de construction	LAFP.PA	France	Paris
ROCHE HOLDING	Pharmacie	ROCZg.VX	Suisse	Zurich
ROYAL DUTCH PTL.	Pétrole	RD.AS	Pays-Bas	Amsterdam
SONY	Electronique	6758.T	Japon	Tokyo
TELECOM ITALIA	Télécoms	TIT.MI	Italie	Milan
TESCO	Distribution	TSCO.L	Royaume-Uni	Londres
TOYOTA MOTOR	Automobile	7203.T	Japon	Tokyo
VERIZON COMMUNICATIONS	Télécoms	VZ.N	Etats-Unis	NYSE
YAMANOUCHI PHARMS.	Pharmacie	4503.T	Japon	Tokyo

Risque de change : Non.

Au cours de la période de souscription, comprise entre le 15 avril 2002 et le 15 juillet 2002, la valeur liquidative progressera régulièrement selon un taux proche du marché monétaire.

GARANTIE

ETABLISSEMENT GARANT : SOCIETE GENERALE.

La garantie donnée par la Société Générale au FCP porte sur la valeur liquidative finale, soit celle du 15 juillet 2010. Cette valeur liquidative garantie (ci-après, la "Valeur Liquidative Garantie") est définie comme étant celle qui permet à tout porteur, quelle que soit la date à laquelle il souscrit ses parts, et demandant le rachat de ces mêmes parts sur la base de la valeur liquidative du 15 juillet 2010, de bénéficier d'une valeur liquidative de rachat égale à :

VLR x (100% + 100% x Meilleure Performance du Panier)

A la première Date de Constatation Semestrielle, il sera procédé à la détermination de l'Action ayant connu la meilleure Evolution. L'Evolution de cette Action sera alors cristallisée, c'est à dire que c'est cette Evolution figée qui sera retenue pour les déterminations ultérieures de la Performance du Panier. Cette Action devient alors une « Action Cristallisée » pour les besoins des Dates de Constatation Semestrielle suivantes.

A chacune des Dates de Constatation Semestrielle suivantes, il sera procédé à la détermination de l'Action ayant connu la meilleure Evolution parmi les Actions qui ne sont pas des Actions Cristallisées, cette Action devenant à son tour une Action Cristallisée.

Avec :

- VLR : signifie la plus haute valeur liquidative constatée entre le 15 avril 2002 inclus et le 15 juillet 2002 inclus (hors commission de souscription).

- Meilleure Performance du Panier : signifie la plus élevée des Performances du Panier, observées aux 16 Dates de Constatation Semestrielle ;

- Performance du Panier : signifie, à chaque Date de Constatation Semestrielle, la moyenne arithmétique (i) des Evolutions Cristallisées pour l'ensemble des Actions Cristallisées jusqu'à cette date le cas échéant, et (ii) des Evolutions à cette date, pour les autres Actions.

- Evolution : signifie pour une Action, et pour une Date de Constatation Semestrielle, la différence, entre son cours de clôture constaté à cette date et son Cours Initial, rapportée à son Cours Initial ; ce résultat, positif ou négatif, est exprimé en pourcentage.

- Evolution Cristallisée : signifie l'Evolution d'une Action à la Date de Constatation Semestrielle à laquelle elle est devenue une Action Cristallisée. Si cette Evolution est négative, elle sera réputée être égale à zéro.

- Cours Initial : signifie pour une Action, son cours de clôture sur la bourse y afférente constaté le 15 juillet 2002 ou si ce jour une des Actions n'est pas cotée sur la bourse y afférente, le jour ouvré suivant.

- Dates de Constatation Semestrielle : signifie, pour une Action, les 15 janvier 2003, 15 juillet 2003, 15 janvier 2004, 15 juillet 2004, 17 janvier 2005, 15 juillet 2005, 16 janvier 2006, 17 juillet 2006, 15 janvier 2007, 16 juillet 2007, 15 janvier 2008, 15 juillet 2008, 15 janvier 2009, 15 juillet 2009, 15 janvier 2010, 12 juillet 2010, ou si un de ces jours, une des Actions n'est pas cotée sur la bourse y afférente, le jour ouvré suivant.

- Jour de Bourse : signifie, pour chaque Action, tout jour où la bourse sur laquelle l'Action est cotée, est ouverte et en fonctionnement régulier ;

- Action : signifie une action figurant dans le Panier.

EXEMPLE CHIFFRÉ

Les exemples chiffrés sont donnés à titre indicatif uniquement, et ne préjugent en rien des performances passées, présentes ou futures du FCP.

Dans cet exemple les cours initiaux des actions au 15 juillet 2002 sont en base 100.

Départ	15/01/03	15/07/03	15/01/04	15/07/04	17/01/05	15/07/05	16/01/06	17/07/06	15/01/07	16/07/07	15/01/08	15/07/08	15/01/09	15/07/09	15/01/10	12/07/10
Cours action 1	100	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118
Cours action 2	100	106	132	132	132	132	132	132	132	132	132	132	132	132	132	132
Cours action 3	100	106	130	176	176	176	176	176	176	176	176	176	176	176	176	176
Cours action 4	100	101	112	156	199	199	199	199	199	199	199	199	199	199	199	199
Cours action 5	100	100	104	147	214	214	214	214	214	214	214	214	214	214	214	214
Cours action 6	100	109	109	116	199	247	247	247	247	247	247	247	247	247	247	247
Cours action 7	100	103	116	128	161	194	216	296	296	296	296	296	296	296	296	296
Cours action 8	100	102	107	122	146	180	209	263	274	274	274	274	274	274	274	274
Cours action 9	100	111	104	117	113	163	185	222	270	314	314	314	314	314	314	314
Cours action 10	100	104	116	132	129	158	205	235	221	299	350	350	350	350	350	350
Cours action 11	100	104	109	119	132	157	197	240	246	291	323	275	275	275	275	275
Cours action 12	100	113	112	132	129	153	161	174	218	257	341	261	256	256	256	256
Cours action 13	100	94	116	145	134	169	209	229	239	309	269	253	264	264	264	264
Cours action 14	100	101	113	133	124	171	153	186	214	258	304	215	241	234	234	234
Cours action 15	100	105	108	115	129	162	195	168	195	235	314	205	228	248	204	226
Cours action 16	100	92	103	136	89	122	163	186	224	245	342	236	205	214	207	215
Cours action 17	100	110	115	124	149	136	165	165	216	256	327	271	241	238	221	206
Cours action 18	100	105	113	119	125	146	139	172	212	253	301	264	249	189	165	172
Cours action 19	100	114	129	134	126	189	155	184	223	279	267	235	245	209	176	219
Cours action 20	100	108	118	135	129	202	186	214	246	263	329	254	233	194	175	207
Valeur du panier	100.0	105.3	114.2	131.8	138.9	167.0	181.2	201.0	218.3	242.3	273.9	240.3	237.3	233.2	224.9	229.7
Valeur de MAXIMIZER *	-	105.3	114.2	131.8	138.9	167.0	181.2	201.0	218.3	242.3	273.9	273.9	273.9	273.9	273.9	273.9
Taux de rendement annuel sur 8 ans	-	0.6%	1.7%	3.5%	4.2%	6.6%	7.7%	9.1%	10.3%	11.7%	13.4%	13.4%	13.4%	13.4%	13.4%	13.4%

La Meilleure Performance du Panier est +173.90% constatée le 16 juillet 2007.

le 15 juillet 2002 (inclus) et demandant le rachat de ces mêmes parts sur la base de la valeur liquidative du 15 juillet 2010 bénéficieront de la Valeur Liquidative Garantie.

Les parts du FCP souscrites postérieurement au 15 juillet 2002 (sur la base de la valeur liquidative du jour de souscription de ces parts) et dont le rachat est demandé sur la base de la valeur liquidative du 15 juillet 2010 bénéficieront d'une protection à hauteur de la Valeur Liquidative Garantie.

Les porteurs, quelle que soit la date de souscription de leurs parts, demandant le rachat de ces mêmes parts sur la base d'une valeur liquidative autre que celle du 15 juillet 2010, ne bénéficieront pas de la Valeur Liquidative Garantie.

La société de gestion du FCP exercera la garantie pour le compte du fonds. Dans l'hypothèse où, le 15 juillet 2010, l'actif net du FCP ne serait pas suffisant, Société Générale versera au FCP le complément pour atteindre la Valeur Liquidative Garantie.

En dehors de la date de mise en jeu de la garantie (soit le 15 juillet 2010), la valeur liquidative soumise à l'évolution des marchés peut être différente de la Valeur Liquidative Garantie.

ORIENTATION DES PLACEMENTS

Le FCP gère dans le respect des ratios prévus par la réglementation des instruments financiers français ou étrangers (actions et autres titres de capital, obligations et autres titres de créance et leurs produits dérivés).

Dans les limites prévues par la réglementation, le FCP pourra intervenir sur des instruments financiers à terme fermes ou conditionnels négociés sur des marchés réglementés (français ou étrangers) ou de gré à gré. Dans ce cadre, le FCP pourra prendre des positions en vue de couvrir son portefeuille et/ou de l'exposer à des secteurs d'activités, taux, indices, actions, titres ou valeurs mobilières assimilées pour bénéficier de la garantie ou protection définie ci-après. Dans ce cadre, le FCP pourra également prendre des positions en vue de couvrir son portefeuille au risque de devises. Ces opérations seront effectuées dans la limite de l'engagement maximum d'une fois l'actif du FCP.

Le FCP se réserve la possibilité d'effectuer des opérations de pensions, prêts et emprunts de titres.

L'attention des souscripteurs est attirée sur les points suivants :

- (i) une Action du Panier pourra être remplacée, par la société de gestion, par une autre action si l'un des événements suivants affectait l'Action ;
 - offre publique d'achat ou offre publique d'échange sur l'Action ;
 - fusion ou absorption de l'émetteur de l'Action avec ou par un tiers ;
 - fusion ou absorption de l'émetteur de l'Action avec ou par l'émetteur d'une autre action comprise dans le Panier ;
 - scission de l'émetteur de l'Action donnant lieu à la création d'actions nouvelles ;
 - prise de participation supérieure à 20 % dans le capital de l'émetteur de l'Action par l'émetteur d'une autre action du Panier ;
 - interruption définitive de la cotation de l'Action sur la bourse considérée (autre que dans le cas de liquidation défini ci-dessous), changement de compartiment de la cotation ou transfert de la cotation de l'Action sur une autre bourse (sauf si le mode de publication de son cours résultant du changement ou du transfert est reconnu comme étant satisfaisant par l'autorité de tutelle du FCP) ;
 - nationalisation de l'émetteur de l'Action ;
 - tout autre événement de même nature pouvant entraîner des effets similaires, si l'un de ces événements survient à ou avant le 12 juillet 2010.

- (ii) une Action ne pourra être remplacée, par la société de gestion, que par :
 - une action cotée en bourse à laquelle a droit le titulaire d'une Action en conséquence de la survenance d'un des événements ci-dessus, ou
 - une action qui (a) ne fait pas partie du Panier, et (b) appartient au même secteur d'activité économique que l'Action qui est remplacée, ou dont l'émetteur a une qualité de crédit équivalente à celle de l'émetteur de l'Action qui est remplacée, et (c) fait l'objet d'un marché large et liquide et dont le mode de publication du cours est reconnu comme étant satisfaisant par l'autorité de tutelle du FCP.

- (iii) la liquidation de l'émetteur de l'Action donnera lieu à la prise en compte d'une valeur de marché de l'Action qui pourra entraîner une évolution négative de ladite Action.

- (iv) les porteurs de parts du FCP seront informés du remplacement d'une Action par une autre action selon les modalités suivantes :
 - affichage au siège social de la société de gestion et
 - information particulière par la société de gestion ou la personne assurant la commercialisation des parts du FCP.

DUREE MINIMALE DE PLACEMENT RECOMMANDEE : 8 ans.

DOMINANTE FISCALE : Peut servir de support à des contrats en assurance vie libellés en unités de compte.

SOUSCRIPTEURS CONCERNES : Tout souscripteur.

AFFECTATION DES RESULTATS : FCP de capitalisation. Comptabilisation selon la méthode des coupons encaissés.

MODALITES DE FONCTIONNEMENT

DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE :

Dernier jour de calcul de la valeur liquidative du mois d'avril.
Première clôture : 30 avril 2003.

VALEUR LIQUIDATIVE D'ORIGINE :

100 EUR.

PERIODICITE DE CALCUL DE LA VALEUR LIQUIDATIVE :

Quotidienne à l'exception des jours fériés au sens du Code du travail français ainsi que du calendrier de fermeture de la Bourse de Paris.

CONDITIONS DE SOUSCRIPTIONS ET DE RACHATS :

Les souscriptions et les rachats sont centralisés avant 13h00 (heure de Paris) le jour de calcul de la valeur liquidative par LYXOR ASSET MANAGEMENT et réalisés sur la valeur liquidative de ce jour.

COMMISSION DE SOUSCRIPTION :

Jusqu'au 15 juillet 2002 : 4.50% maximum de la valeur liquidative rétrocedable aux tiers.

A compter du 13 juillet 2002 : 4.50% maximum de la valeur liquidative rétrocedable aux tiers, dont 2.00% maximum acquis à Lyxor Asset Management.

COMMISSION DE RACHAT :

2.00% maximum de la valeur liquidative, dont 1.00% maximum acquis au FCP. Néant le 15 juillet 2010.

FRAIS DE GESTION :

1.50 % T.T.C. maximum de l'actif net imputés sur le compte de résultats du fonds.

LIBELLE DE LA DEVISE DE COMPTABILITE

 : EUR

ADRESSE DE LA SOCIETE DE GESTION

LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT
17, cours Valmy – 92800 PUTEAUX

ADRESSE DU GESTIONNAIRE FINANCIER PAR DELEGATION

LYXOR ASSET MANAGEMENT
17, cours Valmy – 92800 PUTEAUX

ADRESSE DU DEPOSITAIRE

SOCIETE GENERALE
29, boulevard Haussmann - 75009 PARIS

ADRESSE DE L'ETABLISSEMENT DESIGNE POUR RECEVOIR LES SOUSCRIPTIONS ET LES RACHATS

LYXOR ASSET MANAGEMENT
17, cours Valmy – 92800 PUTEAUX

Lieu ou mode de publication de la valeur liquidative : LYXOR ASSET MANAGEMENT.

La présente notice doit obligatoirement être proposée aux souscripteurs préalablement à la souscription, remise à la souscription et mise à la disposition du public sur simple demande.

La note d'information complète de l'OPCVM et le dernier document périodique sont disponibles auprès de la Société de Gestion.

Date d'agrément de l'OPCVM : 5 avril 2002
Date d'édition de la notice d'information : 27 mars 2002